



BULLETIN MUNICIPAL DE SAINT MARTIN DU VIEUX BELLÊME-N° 16 décembre 2014

Sommaire

Le mot du Maire

La vie de la commune

Les manifestations

La C.D.C

L'économie locale

L'expression libre

L'état civil

L'agenda

Les Informations pratiques

LE MOT DU MAIRE

Bonjour à toutes et à tous,

Très heureux de venir à nouveau vers vous à l'occasion de cette nouvelle parution du bulletin municipal, deuxième bulletin de cette mandature.

2014 se termine. La fin de l'année, c'est ordinairement l'heure des bilans pour celle qui se termine, des projets pour la suite et c'est traditionnellement le temps des vœux.

Permettez-nous, tout d'abord, d'avoir des pensées particulières pour :

- Tous ceux qui nous ont quittés en 2014 : Monique BOTHINEAU, Anne-Marie GRAINDORGE, Denise VERRIER, Denise BIDAULT, Madeleine NION, Roger PAPILLON, Jean BERTRU et Thierry GUERIN, membre du Conseil Municipal. Nous présentons une nouvelle fois nos sincères condoléances à leur famille et à leurs amis.

- Tous ceux qui ont subi des cambriolages, des dégradations ou qui ont constaté l'incendie de leur véhicule. Sachez que nous restons très préoccupés par la montée de cette nouvelle délinquance sur notre commune mais que nous avons coopéré en permanence et continuons de le faire avec les forces de l'ordre. Comprendons aussi que nos gendarmes exercent leur métier dans un environnement difficile mais avec une grande détermination et un grand professionnalisme.

- Tous ceux qui ont été victime du chômage suite à des fermetures d'usine et/ou de réductions importantes d'effectifs.

L'année 2014 s'est traduite, en effet, par une nouvelle année de crise : croissance molle, inflation chancelante, investissements en berne, chômage de masse, déficits et dette publique record. L'Etat a donc décidé un certain nombre de mesures, notamment celle de réaliser 50 Milliards d'économies dont 10 Milliards pour les Collectivités Territoriales. C'est dans ce contexte que l'Assemblée Nationale vient d'approuver une baisse de 3,67 milliards d'euros de la dotation globale de fonctionnement des collectivités en 2015. Les comptes de nos communes seront donc sensiblement impactés dans les prochaines années. Aussi, s'inscrivant dans la continuité de la réforme territoriale (réduction à 13 du nombre des régions, fusions de Départements, de Cantons et de Communautés de Communes...), les Députés viennent également d'adopter une proposition de loi améliorant le régime des Communes nouvelles, visant à encourager le regroupement de nos communes afin d'optimiser les moyens et réaliser des économies à moyen terme. En contrepartie, les communes nouvelles bénéficieraient d'une stabilité des dotations de l'Etat. Heureusement, ce texte semble donner à la commune un avenir tout en respectant son histoire. La réforme territoriale ne va pas manquer de s'accélérer et il nous faut donc y réfléchir.

L'année 2014 qui se termine a aussi été pour notre commune l'objet de nombreuses réalisations :

- achèvement de l'enfouissement des réseaux aux Tilleuls et à la Blanchardière
- renforcement de la sécurité à la Bruyère
- travaux importants au cimetière notamment avec la création d'un jardin du souvenir (en-cours), la rénovation du monument aux morts et le relèvement de soixante-neuf tombes.
- plan de fleurissement de la commune

Vous trouverez dans le bulletin plus de précisions sur l'ensemble de ces réalisations.



Comme vous le savez, l'année 2014 a été aussi l'année du 800ème anniversaire de la naissance de Saint-Louis. De nombreuses manifestations organisées par BELLEME et SAINT-MARTIN, avec la coopération très active de l'abbé Jacques ROGER et de Bernard BOUVET ont eu lieu le dernier week-end d'août. Près de 500 personnes ont ainsi assisté à la messe au site de CROIX FEU REINE et plus de 100 personnes étaient présentes dans l'église de SAINT-MARTIN. Nous avons réparé à cette occasion une erreur de plusieurs centaines d'années. En effet, SAINT-MARTIN n'avait jamais fêté SAINT-LOUIS alors que, comme

vous le savez, il a, avec sa mère la Régente Blanche de Castille assisté à de nombreuses messes dans notre église pendant la révolte des barons dans l'hiver 1229. Depuis fin août, SAINT-LOUIS est désormais bien présent dans notre église puisqu'il possède une plaque témoignant de son passage. Nous avons également décidé en Conseil que, non seulement SAINT-LOUIS aura sa plaque mais aussi sa statue. Pour ce faire, nous envisageons également de créer une association baptisée « ST MARTIN PATRIMOINE » ayant pour but de mener toute action de prospection destinée à collecter des fonds pour sauvegarder, améliorer et plus généralement valoriser le patrimoine communal. Cette Association sera composée de membre bienfaiteurs et d'adhérents ou membres actifs. Toutes celles ou ceux qui seraient intéressés pour faire partie de cette Association peuvent s'inscrire à la Mairie.



Pour 2015, nous avons décidé de respecter un engagement fort lointain, celui de la réfection des trottoirs au lotissement des Colombiers et de son éclairage. Nous nous engageons à ce que ces travaux soient réalisés dès le printemps 2015. Nous réfléchissons par ailleurs à la rénovation de la partie avancée du local de l'ancienne Mairie et à bien d'autres projets encore.

A tous et à toutes, nous souhaitons d'heureuses fêtes et vous adressons nos meilleurs vœux de bonheur, santé et réussite pour 2015.

Toute l'équipe municipale aura le plaisir de vous recevoir autour d'un pot amical à l'occasion des vœux le samedi 10 janvier à 17h00 à la salle des mariages de la mairie.

Nous comptons sur votre présence.

Votre Maire,
Serge CAILLY,

LA VIE DE LA COMMUNE

Les décisions du Conseil Municipal

Séance du 5 juin 2014

- ☞ Délibération concernant le relèvement des tombes et création d'un jardin du souvenir par la société Mélanger.
- ☞ Délibération pour fixer les prix des concessions de 30 ans à 125 € et de 50 ans à 175 €
- ☞ Délibération pour l'adhésion à l'Agence Technique Départementale dénommée « INGENIERIE 61 »

Séance du 4 septembre 2014

- ☞ Désignation d'un titulaire Serge Cailly et d'un suppléant Jean-Jacques Blatrix pour siéger au Smirtom
- ☞ Délibération pour la redevance spéciale pour les déchets non-ménagers avec le Smirtom pour 6 ans
- ☞ Délibération pour les travaux de la Bruyère, mise en place d'un plateau ralentisseur et limitation de la vitesse à 30/H.
- ☞ Délibération pour l'entretien et la gestion des tombes des Soldats morts pour La France par le Souvenir Français
- ☞ Débat sur les objectifs et orientations générales du projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

La voirie

1. Aménagement de sécurité à La Bruyère

Dans la traversée de la Bruyère les riverains et certaines personnes du conseil municipal ont constaté que la vitesse des véhicules était élevée. Afin d'y remédier, la commune a décidé de réaliser un plateau ralentisseur.

La réglementation impose sa réalisation à une distance de 150 mètres depuis le panneau d'agglomération.

Nous avons donc décidé de l'implanter avant l'arrêt de car en venant de Bellavilliers.

Nous avons présenté le projet au conseil général pour accord et fait établir un devis à deux entreprises : l'entreprise STARD de Nogent et la SNOT de Damigny.

La première était la mieux disante et a été retenue le 4 septembre 2014, par le conseil municipal, pour réaliser le projet .

Les travaux se sont déroulés en deux phases :

- ☞ le 12 octobre pour la pose des bordures pour l'épaulement,
- ☞ la deuxième le 20 octobre : la réalisation de l'enrobé à chaud pour profiler la chaussée et le plateau, la pose des panneaux de signalisation de limitation de vitesse à 30 Km/h et le marquage au sol pour prévenir les usagers de la route.

Les Tavaux de cette opération s'élève à 7 800 euros TTC dont 50% subventionné par le conseil Général.

2. Travaux de Voirie

L'Aunay-Moltier, les Fontaines, Gouffard et le Coutelier.

Les réparations de ces chemins arasement, curage de fossés et reprofilage à l'enrobe à chaud ont été effectuées au mois d'août.

3. Lotissement des Tilleuls

Les travaux sont presque terminés, reste une petite partie à gravillonner entre M. Courville et Mme Lesueur pour que ce soit uniforme.

4 Elagage de 120 platanes sur le route départementale 938.

Le conseil général sur la demande de la mairie, a entrepris du 18 novembre à début décembre, des travaux très importants relatifs à l'élagage des 120 platanes bordant la départementale 938.



Denis BLONDEAU

Les travaux



la photo affichée. Nous remercions aussi tout particulièrement le Souvenir Français d'assurer l'entretien, la gestion et la rénovation progressive des 6 tombes des soldats morts pour la France.

Nous avons également souhaité créer un Jardin du Souvenir compte-tenu du choix désormais souvent retenu par les familles de disperser les cendres après une crémation. Nous avons, à cet égard, prévu la possibilité de disposer de l'ordre de 100 cavurnes à côté de ce Jardin du Souvenir. Les travaux seront réalisés en décembre 2014..

Depuis le dernier bulletin municipal, l'essentiel des travaux de la Commune a été concentré sur notre cimetière. Celui-ci a, en effet, bénéficié d'importants travaux d'aménagements et de rénovations.

La procédure de relèvement des tombes est désormais opérationnelle, 173 tombes jugées à l'état d'abandon, avaient fait l'objet d'un procès verbal d'abandon de la Mairie le 26 Octobre 2010 et une publicité apposée, à cette époque, sur chaque tombe concernée. Compte-tenu de l'arrêté définit de la Mairie de Juillet 2014, 69 tombes viennent d'être relevées.

Le Monument aux Morts a fait également l'objet d'un important « toilettage » comme vous pouvez le constater sur



Dominique Frétard



Valérie part.....

Présente à la Mairie depuis le 01.Juillet 2002, Valérie BEUNARDEAU a quitté ses fonctions le 5 décembre pour réaliser un nouveau projet personnel. Tout au long de ces 12 années passées, Valérie a toujours fait preuve de disponibilité et d'une très grande conscience professionnelle. Nous lui souhaitons bonne chance dans sa nouvelle activité.

Et Yuxia CALLY arrive.....

Yuxia est en France depuis 2000. Elle est très connue des Saint-Martinois puisqu'elle a exploité de 2004 à 2013 le café/restaurant de Saint-Martin. Agée de 45 ans, elle a une fille de 18 ans. Bienvenue à Yuxia.

LES MANIFESTATIONS

Fête communale le 15 juin 2014



Le soleil était au rendez-vous pour la fête communale en ce dimanche du 15 juin 2014. Au cœur du bourg très fleuri de Saint-Martin, un vide grenier, organisé par le Comité des Fêtes, a rassemblé plus de 70 exposants.



Dans l'après-midi, les danses folkloriques animées par la Fraternelle Percheronne ont été très appréciées.

N'oublions pas l'exposition des dessins de Gwendoline DUGUET dans la Salle des Mariages qui a permis de faire apprécier son très grand talent en dépit de son très jeune âge. Un dimanche très animé et ensoleillé qui a profité à tous et c'est bien là l'objectif d'une telle manifestation.

Le Comité des Fêtes remercie toutes les personnes qui ont participé activement à la réussite de cette journée, les mairies, associations voisines, commerçants et entreprises qui ont prêté gracieusement du matériel.



Inauguration de l'arbre de naissance

Le conseil municipal a décidé de perpétuer la très bonne initiative prise par Jean-Marc LEGROS consistant à marquer l'évènement que constitue la naissance de nouveaux Saint-Martinois.

C'est, en effet, la deuxième année que nous organisons cette petite manifestation pour Inaugurer l'Arbre de Naissance. En 2012, 8 naissances avaient été constatées dans notre Commune, un arbre, un « LIQUIDAMPAR » avait été planté et une plaque reprenant le nom de tous les nouveaux nés apposée. En 2013, l'année a été beaucoup moins prolifique pour notre Commune, puisqu'un seul nouveau Saint-Martinois est né. Il s'agit de Marius HOYAU, né le 13.09.2013 dont les jeunes parents habitent la BIARDIERE. L'arbre qui a été planté pour célébrer cette naissance est un TILLEUL. Marius, a donc découvert sa plaque et son arbre marquant cet évènement.

Le Maire a souligné que « le Tilleul est un très bel arbre, symbole d'amitié et de fidélité. Dans certaines traditions, on dit qu'il représente les vertus masculines de la force et du pouvoir ; d'ailleurs le Tilleul est un arbre qui peut culminer à 40m de haut. Le Tilleul est en outre considéré comme donnant l'infusion la plus répandue. C'est d'ailleurs cette odeur associée au goût des madeleines qui a fortement inspiré Marcel PROUST. Il a enfin des vertus thérapeutiques ».

Le Maire a souhaité à Marius que cet arbre lui porte chance et lui donne la force et l'énergie pour mener son bonhomme de chemin.

Marius, ses parents, la famille et les invités se sont ensuite retrouvés à la Mairie pour partager le verre de l'amitié.

Remise des dictionnaires le 20 juin



Pour la 6ème année consécutive, le Maire Serge CAILLY, entouré de plusieurs membres du Conseil Municipal, a remis 9 dictionnaires d'Anglais aux élèves de CM2 de la commune intégrant la 6ème. Les enfants concernés se sont également vus remettre et pour la première fois une calculatrice pouvant leur servir de la 6ème à la 3ème.

Ces remises ont été fort appréciées par les élèves et leurs parents.

Ce fut pour le Maire l'occasion de rappeler que la maîtrise de la langue anglaise était aujourd'hui indispensable pour réussir demain sa vie professionnelle et que ce dictionnaire les suivra tout au long de leur scolarité.

Après ces remises, ce fut l'occasion pour le Maire et les conseillers d'échanger avec les parents un moment convivial permettant aux uns et aux autres de mieux se connaître.

Fête de la musique le 22 juin



Le dimanche 22 Juin 2014, une centaine de personnes sont venues assister dans la Salle des Mariages de la Mairie, au concert donné par l'Ecole de musique de Monsieur DUVAL. Ce fut un moment très apprécié.



Cérémonie du 11 novembre



Le dimanche 11 Novembre 2014 s'est déroulée la commémoration du 96ème anniversaire de l'armistice de 1918. Le Maire Serge CAILLY et Isabelle MONTPLAISIR ont tout d'abord lu un poème de Boris VIAN, très adapté pour la circonstance, intitulé : « Le Temps de Vivre » puis le Maire a décliné devant le monument aux morts le message du Ministre des anciens combattants. Il a rappelé à cette occasion que cette victoire de 1918 était une très grande joie mais aussi un devoir de souvenir pour les Français pour les 1,4 millions de morts, les 700.000 invalides et les 3 millions de blessés.

Les participants se sont ensuite rendus à la salle des anciens pour le vin d'honneur.

Repas des Anciens le 11 novembre

Après la cérémonie marquant le 96ème anniversaire de l'armistice de 1918, le Maire, les adjoints et plusieurs membres du conseil municipal ont reçu dans la salle des mariages de la mairie les Saint-Martinoises et les Saint-Martinois de plus de 65 ans invités par la Commune au traditionnel repas annuel.

Les 90 personnes qui avaient accepté cette invitation ont pu apprécier la qualité du repas préparé par la « Petite Vallée » ainsi que l'animation musicale proposée par Madame LORME, professeur de musique à Bellême accompagnée de 2 de ses élèves.

Le Maire a remercié tous les participants et en a profité pour les informer des réalisations de la commune. Il a également honoré les 2 doyens de la Commune présents :

Madame Fernande LIGOT et Monsieur DAUTREIX qui se sont vus remettre un bouquet de fleurs.



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE (C.D.C)

L'Année 2014 de la CdC du Pays bellêmeois

<p>Économie</p>  <p>La Croix Verte, le nouveau parc d'activités Aménagé à Sérigny le long de la déviation de Bellême. Chaque jour plus de 4 500 véhicules dont 1000 PL. 4 hectares disponibles à partir de 12,5 € / m² Coût total : 1 005 000 € Coût pour la CdC : 595 000 €</p>	<p>Scolaire</p>  <p>Rythmes scolaires La rentrée est marquée par la mise en place des Activités Péri-scolaires : photo, cirque, théâtre... Les activités sont gratuites et ont lieu l'après-midi. Pour la 1^{ère} période (Septembre - Décembre 2014) : Coût total : 22 000 € Coût pour la CdC : 16 000 €</p>	<p>Aménagement</p>  <p>Le PLUI avance Projet ambitieux de développement et d'aménagement du territoire lancé début 2013. Le Projet d'Aménagement (PADD) a été validé. Le travail sur le zonage et le règlement vont débuter. Finalisation fin 2015. Coût total : 368 000 € Coût pour la CdC : 180 000 €</p>	<p>Économie</p>  <p>Vers un pôle e-commerce Sur les 4 entreprises installées dans la pépinière d'entreprises, 3 e-commerçants exercent leur activité. Ils sont spécialisés dans le tissu, la déco de la maison ainsi que des bijoux. Le e-commerce était à l'honneur lors de la 15^{aine} régionale de l'innovation en octobre 2014.</p>	<p>Equipements sportifs</p>  <p>Foot, piscine et athlétisme Les principaux travaux réalisés en 2014 : - installation d'un local de rangement pour le foot, - création d'une aire de saut en longueur derrière le gymnase, - réfection de l'assainissement de la piscine intercommunale. Coût pour la CdC : 24 000 €</p>
---	---	--	---	---

Les délégués communautaires par commune

Appenai-sous-Bellême	1
Bellême	8
La Chapelle-Souëf	2
Chemilli	1
Dame-Marie	1
Éperrais	1
Le-Gué-de-la-Chaine	4
Igé	4
Origny-le-Butin	1
La Perrière	2
Pouvrai	1
Saint-Fulgent-des-Ormes	1
Saint-Martin-du-Vieux-Bellême	4
Saint-Ouen-de-la-Cour	1
Sérigny	2
Vaunoise	1

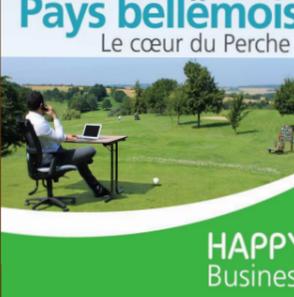
La CdC du Pays bellêmeois en 2014 c'est :

- ✓ **16** communes
- ✓ **6 061** habitants
- ✓ **35** délégués communautaires
- ✓ **26** agents dont :
 - Écoles et équipements : 16
 - Tourisme, animation et environnement : 6
 - Structure administrative : 4
- ✓ Budget de fonctionnement : **2 714 000 €**
- ✓ Budget d'investissement : **1 072 000 €**



Retrouvez toute l'actualité de la CdC années 2014 - 2013 - 2012 sur :

www.scoop.it
communauté de communes du pays bellêmeois &
www.cdcpaysbellêmeois.fr

<p>Voirie</p>  <p>Les travaux 2014 Pour les 16 communes du territoire c'est : 46 routes, rues et chemins traités, + de 10 000 m² d'enrobé, + de 11 000 m² d'enduits, 7 km de fossés, 16 km d'arasement et + de 1 000 nids de poule bouchés sur 150 voies et chemins. Coût pour le CdC : 182 000 €</p>	<p>Tourisme</p>  <p>E-tourisme : des ateliers Des ateliers thématiques ont permis aux prestataires (restaurateurs, hôteliers, site de loisirs, hébergeurs...) de se perfectionner sur le numérique et de prendre le virage du e-tourisme. 10 ateliers thématiques 25 prestataires participants</p>	<p>Environnement</p>  <p>La restauration de la Mème continue à Igé Aménagement d'abreuvoirs, installation d'hydrotubes, recharge en cailloux, clôtures... se poursuivent Coût total : 46 000 € Coût pour la CdC : 6 000 € La carte des travaux est sur www.cdcpaysbellêmeois.fr</p>	<p>Scolaire</p>  <p>Travaux et équipements Investissements 2014 réalisés (19 000 €) : rénovation d'une classe à Bellême et acquisition 14 ordinateurs portables et étanchéité de terrasse. Budget global 2014 des écoles : Coût total : 579 000 € Coût pour la CdC : 485 000 €</p>	<p>Économie</p>  <p>Happy business, la nouvelle communication économique. Elle valorise les parcs d'activité d'Igé et de Sérigny ainsi que le télétravail et la pépinière d'entreprises. Adoptez le Happy business, est le slogan utilisé pour mettre en avant le territoire auprès des entreprises.</p>
---	---	---	---	---

L'ÉCONOMIE LOCALE



A la rencontre d'ECO-PERTICA

Eco-Pertica est une Société Coopérative d'intérêt collectif créée en 2011 dont l'objectif est de fédérer un certain nombre d'associés souhaitant travailler ensemble pour développer des activités économiques au service de l'intérêt collectif.

Eco-Pertica est un centre de ressources sur l'éco-construction dans le Perche. Elle anime un réseau de compétences et de savoir faire en la matière composé d'environ 70 sociétaires. Lieu dédié à l'information et à la formation par l'exemple et le partage, Eco-Pertica vous permet de constater des exemples concrets de constructions écologiques.

Les objectifs d'Eco-Pertica sont, à ce titre, importants :

- Promouvoir et développer l'éco-construction accessible à tous
- Informer le plus grand nombre sur les solutions concrètes et performantes pour un habitat sain, confortable et économique.
- Fédérer l'ensemble des compétences et des acteurs locaux de l'éco-habitat et plus largement l'éco-vivre.

Les objectifs d'Eco-Pertica sont déclinés à travers ses activités principales :

- La production de chanvre, seul isolant fabriqué localement avec un site de production à Moulicent. Près de 80 tonnes sont ainsi transformées à partir d'une dizaine d'hectares sur Nocé et Moulicent. Une marque «Sativa Pertica» a d'ailleurs été déposée.
- Assistance technique à maîtrise d'ouvrage : conseils et propositions aux particuliers comme aux professionnels en accompagnement de projets.
- Etudes et conseils en urbanisme
- Mise en œuvre de matériaux locaux (enduits, tous produits à base de chaux, de terre etc....)
- Activité négoce de tous produits écologiques



Eco-Pertica, qui fait appel à 6 ou 7 bureaux d'études (dont 1 en Allemagne) est de plus en plus sollicitée par les Entreprises de restaurations-bâtiments anciens.

Enfin, sachez que dans le cadre de ses activités écologiques, Eco-Pertica récupère les bouchons de liège.

Un bel exemple de récupération pour tous celles et ceux qui le souhaitent.



L' EXPRESSION LIBRE

ATELIER DE LECTURE à voix haute et/ou d'écriture

Lâchez-vous ! Lâchez vos cordes vocales

Jetez votre stress aux orties et écrivez !

Avec un stylo ou un ordinateur

Allez à la recherche de la fiction, des rêves enfouis, inventez des cauchemars, de l'amour, des éclats de rire, mais **INVENTEZ !**

Adolescents et adultes, le jeudi à partir de 17 heures — une fois par mois (5 ou 10 €)

Prochaine séance le jeudi 11 décembre

Pensez-à prendre contact au 02.33.85.58.70

Isabelle Montplaisir

L' ÉTAT CIVIL

Naissance

9 septembre : VASSEUR Marylou

Décès

29 juillet : Denise GRAFFIN épouse VERRIER (79ans)

03 septembre : Denise DEBRAY épouse BIDAULT (93.ans)

29 septembre : Madeleine TOURNÉ épouse NION (90 ans)

04 novembre : Jean BERTRU (80 ans)

Mariage

29 juillet : Hervé BOSCHER et Carole AMPE

L'AGENDA

20 décembre 2014 : Noël des enfants de la commune à 14h30 dans la salle des mariages

10 janvier 2015 : Vœux de M. Le Maire à 17h00 à la salle des mariages

28 février 2015 : repas Marmite Sarthoise à la salle des mariages

05 avril 2015 : loto organisé par le comité des fêtes à la salle de Sérigny

LES INFORMATIONS PRATIQUES

Location de la salle

Habitants de la commune

1 jour 120 euros
2 jours 180 euros

Habitants hors commune

1 jour 160 euros
2 jours 240 euros

60€ par journée supplémentaire

Horaire déchetterie

L'espace propreté de Bellême est ouvert tous les jours de 10h à 18h sauf dimanches et jours fériés

Horaire déchetterie Colonard

La déchetterie est ouverte tous les jours du lundi au vendredi de 9h - 12h à 14h—18h sauf dimanches et jours fériés

Cimetière

Concession :

30 ans : 125 €
50 ans : 175 €

Colombarium :

15 ans est à 220 €
30 ans est à 400 €

Il faut ajouter 30 € d'ouverture de case.
Pour tout renseignement s'adresser au secrétariat de la mairie.

Jardin du souvenir :

- Gratuit pour les habitants de la commune
- 50 € pour les autres

Les brèves

M. Hervé MOULIN et Mme Sylvie OLIVIER ont reçu la médaille de travail pour 20 ans de service dans l'entreprise Hygiene Products Supply.



Mairie horaires

Lundi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Mercredi et Jeudi de 9h00 à 12h00

Vendredi de 14h00 à 17h00

Tél. 02 33 73 03 05—Fax. 02 33 25 97 09

mairiestmartinduvxbelleme@wanadoo.fr

Vous êtes branchés Internet ?

Si vous souhaitez recevoir, par courriel, **les bulletins**, ainsi que les dates et **les ordres du jour des réunions du Conseil Municipal**, puis **les comptes rendus** de ces réunions, communiquez votre adresse de courriel à l'attention du secrétariat

mairiestmartinduvxbelleme@wanadoo.fr

Pour votre information, les documents cités ci-dessus sont affichés et consultables en mairie.

Les séances du Conseil Municipal sont publiques. Elles se tiennent dans la salle des mariages. C'est avec plaisir que nous vous accueillons pour assister à celles-ci.

NOUVEAUX ARRIVANTS

Vous qui arrivez dans la commune, n'oubliez pas de passer en mairie afin de :

- ☞ faire votre changement d'adresse en présentant une pièce d'identité et un justificatif de votre nouveau domicile
- ☞ Vous inscrire sur la liste électorale munis :

Du livret de famille ou d'une carte d'identité avec un justificatif de domicile

Vous avez 16 ans

Vous devez vous faire recenser au service des affaires militaires en mairie.

Cette démarche est très importante car l'attestation qui vous sera remise est nécessaire pour vous présenter à différents examens, concours ainsi que pour la conduite accompagnée.

Se munir de son livret de famille et de sa carte d'identité.